

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 31 mars 2017

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 8 mai 2017 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2016 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2017 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avéreront exactes.

Général

Durant le premier trimestre 2017, la Compagnie a complété un programme de forage et déposé un rapport technique incluant un estimé de ressources sur le projet Scott. Kinross a poursuivi un programme de forage au projet Rouyn de Yorbeau, alors que la Compagnie a aussi complété des programmes de forage aux projets Caribou et Beschefer localisés au Québec. Un total de 6 319 mètres ont été forés par Yorbeau durant le trimestre.

Au projet Scott, un total de 124 mètres ont été forés dans deux trous, et un rapport technique incluant un estimé de ressources préparé par la firme Roscoe Postle Associates Inc. (“RPA”) a été déposé en conformité avec la réglementation NI 43-101. Les ressources minérales sont présentées ci-dessous, avec des détails sur les styles de minéralisation en sulfures massifs et en veinules (“stringers”):

Catégorie/Zone	NSR	Tonnes	Cuivre	Zinc	Argent	Or
	Coupure (C\$/t)					
Indiquées						
Stringer	65	2.39	0.78	2.25	30.5	0.19
Sulfures Massifs	100	1.18	1.28	8.04	50.7	0.27
Total Indiquées		3.57	0.95	4.17	37.2	0.22
Présumées						
Stringer	65	8.47	0.87	1.37	19.0	0.16
Sulfures Massifs	100	5.81	0.65	6.57	27.1	0.32
Total Présumées		14.28	0.78	3.49	22.3	0.22

Notes:

1. Les Normes de l'ICM sur les définitions des Ressources Minérales ont été appliquées.
2. Les ressources sont rapportées avec un NSR de coupure de 100\$CA/t pour les lentilles de sulfures massifs et de 65\$CA/t pour les zones de sulfures en filonnets (stringers).
3. Les Ressources Minérales sont estimées en utilisant un prix du cuivre de US\$3.25/lb, un prix du zinc de US\$1.20/lb, un prix de l'or de US\$1,500/oz, un prix de l'argent de US\$22/oz, et un taux de change de US\$0.80 par C\$1.00.
4. Une largeur minimum de 2 mètres a été utilisée.
5. Les Ressources Minérales qui ne sont pas des Réserves Minérales n'ont pas été démontrées comme économiquement viables.
6. Les chiffres pourraient ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.

Après la fin du trimestre, un mandat a été accordé à la firme Roscoe Postle Associates Inc. pour débiter une étude économique préliminaire ("EEP") au projet Scott. L'EEP va évaluer le potentiel économique des ressources en place et servira à guider les travaux futurs d'exploration et d'évaluation.

Des tests métallurgiques ont aussi été débutés sur un échantillon composite représentatif de plusieurs trous et zones minéralisées différentes. Les résultats des tests sont attendus durant le deuxième trimestre.

Au projet Beschefer, un programme de forage comprenant 6 trous totalisant 2 718 mètres a été complété pour tester une série de conducteurs identifiés lors de levés géophysiques en 2106. Les conducteurs ont été expliqués généralement par des zones graphiteuses aux alentours d'un contact régional entre deux formations volcaniques. La zone B-26 de SOQUEM est localisée le long de ce même contact géologique régional mais aucune analyse importante n'a été obtenue dans les forages de Yorbeau à Beschefer.

Au projet Caribou, un programme de forage comprenant 5 trous totalisant 3 477 mètres a été complété pour tester des conducteurs ainsi que l'extension de la zone de sulfures massifs Caribou en profondeur. Des zones étroites de sulfures massifs similaires aux forages précédents ont été interceptées en profondeur et les résultats d'analyse sont toujours en attente.

Au projet Rouyn, une filiale de Kinross Gold Corporation ("Kinross") a poursuivi un programme de forage substantiel et des résultats préliminaires ont été rendus publics dans un communiqué de Yorbeau daté du 8 mai, 2017. En tant qu'opérateur, Kinross a déjà complété 23 sondages pour un total de 16 048 mètres. Ces forages incluent les forages par coin de déviation et les trous abandonnés pour déviation excessive. Le métrage complété satisfait l'engagement de 12 500 mètres minimum spécifié dans l'entente. Kinross déclare qu'elle a déjà dépensé à la fin de mars 2017, approximativement 1,9 millions des 3 millions de l'engagement ferme.

L'objectif global du programme est d'identifier des zones à hautes teneurs dans un large corridor aurifère à l'intérieur des roches ultramafiques du Groupe de Piché. Deux secteurs principaux sur la Propriété, les zones Astoria et Lac Gamble, ont été activement testés depuis le début du programme de forage à des profondeurs verticales excédant 600 à 700 mètres. Alors que de nombreuses analyses sont toujours en attente pour plusieurs trous, plusieurs intervalles excédant 3,0 grammes d'or par tonne ont déjà été rapportées.

Fait à souligner, les nouveaux forages à Lac Gamble ont délimité un couloir aurifère à haute teneur ayant une continuité verticale apparente de plus de 200 mètres et des forages sont présentement en cours pour en délimiter l'extension latérale. La Direction de la Compagnie se déclare très satisfaite de la progression des travaux à la propriété Rouyn ainsi que du programme d'exploration établi par Kinross en coopération avec le personnel de Yorbeau. Le programme en cours a généralement confirmé l'extension du système minéralisé en profondeur, et la Direction est en attente d'autres résultats encourageants au projet Rouyn

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenus</u>	<u>Perte nette</u>	<u>Perte nette par action, de base et diluée</u>
31 mars 2017	303 376 \$	92 698 \$	(0,00) \$
31 décembre 2016	225 117 \$	(211 263) \$	(0,01) \$
30 septembre 2016	129 055 \$	(95 672) \$	(0,01) \$
30 juin 2016	159 611 \$	(199 502) \$	(0,01) \$
31 mars 2016	160 230 \$	(41 119) \$	(0,01) \$
31 décembre 2015	123 546 \$	(100 771) \$	(0,01) \$
30 septembre 2015	97 542 \$	(125 742) \$	(0,01) \$
30 juin 2015	111 504 \$	(209 867) \$	(0,01) \$

Liquidité

La Société finance ses activités principalement par la vente de ses actions. La Société considère également d'autres alternatives de financement, tel que du financement par entreprise en coparticipation et/ou par la vente de redevances.

Au 31 mars 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 556 606 \$ comparativement à 1 375 590 \$ au 31 décembre 2016. Le fonds de roulement au 31 mars 2017 était de (112 935) \$ comparativement à 836 966 \$ au 31 décembre 2016.

La Société aura besoin de fonds additionnels pour financer ses dépenses corporatives de 2017 et pour financer ses dépenses d'exploration de 2017. Par conséquent, la direction poursuit activement la recherche de financement; soit par l'émission de nouvelles actions ou encore par l'obtention d'une marge de crédit provenant d'une institution financière et ce, au cours de second trimestre de 2017.

Ressources en capital

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 625 000 \$ d'ici le 31 décembre 2017 en lien avec les financements accréditifs réalisés en 2016. Au 31 mars 2017, la Société avait acquitté ses engagements.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemnisera chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation relativement à l'acquisition des actifs de Cancor et de Cogitore ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des crédits de droits miniers remboursables.

Les jugements critiques posés lors de l'évaluation des méthodes comptables adoptées sont liés à la comptabilisation de la transaction avec Cogitore qui a été enregistrée comme une acquisition d'actifs étant donné que ces actifs acquis ne correspondent pas à la définition d'un regroupement d'entreprises selon l'IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Nouvelles normes comptables et modifications adoptées

Les modifications suivantes ont été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre 2017 et n'ont pas eu une incidence significative sur les états financiers:

Modifications de l'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »).

Normes comptables futures

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens*

immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/(ou) sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et le trimestre terminé le 31 mars 2017. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section "Contrôle interne à l'égard de l'information financière". Ces faiblesses importantes pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés est présentement en cours.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant l'exercice de la Société terminé le 31 décembre 2016 et le trimestre terminé le 31 mars 2017 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgaration d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gérald Riverin, Ph D., P. Géo.

Transactions avec des parties liées

En contrepartie partielle pour l'acquisition d'un bail minier et de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. Les paiements sur la redevance sont imputés à l'état consolidé du résultat global car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire d'Alta. Un montant de 12 500 \$ a été payé pour le premier trimestre de 2017.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements temporaires, d'autres effets à recevoir, des dépôts en fidéicommis et des

fournisseurs et autres crédateurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 293 253 299 étaient émises et en cours au 8 mai 2017. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 9 525 000 actions à des prix variant de 0,10 \$ à 0,27 \$ l'action et des bons de souscription visant l'achat d'un total de 11 626 982 actions à des prix variant de 0,10 \$ à 0,12 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.